

**Procès verbal de la réunion de conseil municipal
du 8 septembre 2010**

Convocation : le 2/9/2010

Affichage : le 2/09/2010

Le 8 septembre 2010 à vingt heures quinze les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Yveline DRUEZ.

Présents : (15)

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, ALESSANDRINI Marie-Claude, AUPETIT Jean-Pierre, PETITTEVILLE Catherine, GOURDIN René, THARSILE Marie-Berthe, LEMIERE Delphine, DEGUETTE Hervé, SADOT Jackie, INGOUF- BIRETTE Isabelle, ROMERO Sandra, DUBOST Stéphane, MAUGER Catherine.

Absent(s) excusé(s) (2)

Monsieur BIGOT Michel a donné procuration à Madame THARSILE Marie-Berthe
Madame BOUILLY Ghislaine a donné procuration à Monsieur LEFRANCOIS Laurent

Absent(s) (2)

Monsieur JACQUET Charles, Monsieur SAMSON Pascal.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claude ALESSANDRINI.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente.

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion de conseil du 15 juin 2010.

2. Dénomination de rue. (n°1/2010)

Les copropriétaires de l'allée privée débouchant sur l'avenue Jean-François Millet nous informent qu'après concertation, ils ont opté pour nommer cette voie privée « **Allée de L'Ecubier** ».

Les membres du conseil à l'unanimité.

- prennent note de la dénomination de cette voie privée,
- chargent madame le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste, de la gendarmerie et des sapeurs pompiers
- notent que la dénomination de cette nouvelle voie sera intégrée dans le fichier de la liste électorale à compter du 1^{er} septembre 2011.

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

3. Etude de la prise en charge financière d'une demande de formation d'une stagiaire. (n°2/2010)

Nous accueillons actuellement dans nos services, en stage professionnel pour une durée de 18 mois, une étudiante provenant de l'établissement de formation «Musique Expérience» de Ducey préparant le diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education populaire et des Sports (DEJEPS) option animation socio-éducative ou culturelle, mention « développement de projets de territoires et réseaux ».

Dans le cadre de son cursus, elle est amenée à effectuer un stage intitulé : Evolution des familles - approches sociologiques et juridiques de la parentalité, dispensé par le CNFPT, pour un montant de 246 Euros.

Les membres du conseil municipal autorisent le maire :

- à régler les frais d'inscription à ce stage pour un montant de 246 €
- à demander le remboursement de ses frais à l'établissement de formation « Musique Expérience » de Ducey pour un montant de 123 €.

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

4. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe dans le cadre de l'avancement d'un agent. (n°3/2010)

Madame le maire informe le conseil municipal de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion concernant la demande d'avancement d'un agent du service administratif et propose au conseil municipal de créer le poste correspondant afin de permettre à l'agent de bénéficier de cet avancement.

Madame le maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la technicité de certaines missions assurées par l'agent d'accueil en charge de l'urbanisme, de l'état civil et des supports de communication, il convient de modifier le tableau des emplois notamment du service administratif,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- à compter du 16 novembre 2010, la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet affecté au service d'accueil du public qui effectuera des tâches administratives s'y rapportant avec une spécialisation dans les missions d'urbanisme, d'état civil, et la gestion des supports de communication.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

- de modifier ainsi le tableau des emplois.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

5. Demandes de remboursement de séjours et décisions modificatives budgétaires s'y rattachant pour les budgets du camping Les Dunes et des Habitations Légères de Loisirs (HLL). (n°4/2010)

A) Etudes de remboursement de séjours :

- Camping les Dunes : annulation de séjours pour raisons de santé
A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le remboursement du montant de la réservation d'un séjour en mobilhome au mois d'août 2010 lequel a été annulé pour raison de santé. Montant du remboursement sollicité : 257.76 €
- HLL : annulation de séjours pour raisons professionnelles
A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le remboursement du montant de la réservation d'un séjour en bungalow lequel a été annulé pour raisons professionnelles. Motif : changement de lieu de mission notifié par l'employeur. Montant du remboursement sollicité : 106 €

B) Décisions modificatives budgétaires correspondantes :

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent les décisions modificatives suivantes nécessaires pour procéder aux remboursements ci-dessus :

- **Camping les Dunes :**
Section de fonctionnement :
Article 61522 « entretien de bâtiment » : - 260 €
Article 658 «charges diverses de gestion courante » :..... +260 €
- **Habitations Légères de Loisirs :**
Section de fonctionnement :
Article 61522 entretien de bâtiment : - 106 €
Article 658 «charges diverses de gestion courante » :..... +106 €

Vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

6. Questions, informations et affaires diverses.

- Information concernant la mise en place d'un « plan neige » sur le réseau routier départemental. (n°5/2010)
Madame le maire informe les conseillers du projet de « plan neige » du Conseil général.

a) Déneigement des chemins départementaux (compétence exclusive du Conseil général)

Le CD 45 traversant la commune, sera déneigé en priorité par les services du Conseil général qui envisage de passer des conventions avec des entreprises agricoles locales et la Communauté de Communes de la Hague afin de compléter l'intervention de ses services.

Le Conseil général demande aux conseils municipaux de déterminer par ordre de priorité les chemins départementaux supplémentaires à déneiger sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil sollicitent le Conseil général pour que les voies supplémentaires suivantes soient déneigées dans l'ordre de priorité indiqué ci-dessous et en tenant compte des communes voisines (Branville-Hague et Gréville-Hague) :

- n°1 - CD 22 (Rue de Flamanville – Sainte Barbe),
- n°2 - CD 402 (Hameau Capel-Hameau Bosvy),
- n°3 - CD 404 (Hameau Bosvy vers CD901),
- n°4 - CD 518 (Sainte Barbe jusqu'à la rue du Nez)

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

b) Déneigement des chemins communaux :

La commune envisage d'acquiescer une lame de déneigement pour faciliter le travail des employés municipaux. Il est rappelé que les services municipaux ne pourront intervenir que sur les chemins communaux.

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : désignation d'un correspondant « risques ». (n°6/2010)

L'élaboration du P.C.S. est l'occasion de réfléchir à l'organisation propre à la gestion de crise. Cette réflexion doit se concrétiser par la nomination d'un référent technique «risques». Ce correspondant aura un rôle de conseiller technique et de référent courrier.

Le conseil municipal procède à la nomination d'un correspondant « risques » pour le Plan Communal de Sauvegarde.

Mme Marie-Claude Alessandrini est désignée comme titulaire et Mme Isabelle Ingouf-Birette est désignée comme suppléante en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claude Alessandrini.

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Fin de la séance à 22h00.

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 8 septembre 2010 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 15 septembre 2010 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.